



Délocalisation - Rupture conventionnelle forcée

Par **SOAZDOEL1**, le **13/05/2017** à **18:28**

Bonjour, rn rn Bonjour, rn rn Je travaille dans une ESN (anciennement ssii- convention syntec)
rn Je suis dans un service administratif. Il y'a de cela une semaine j ai été convoquée car je revenais de 15 jours de maladie suite à un ulcere hémorragique. Dans cette convocation avec ma responsable, elle me dit n avoir rien à me reprocher professionnellement mais que lors de mon arrêt je n ai pas répondu à mon téléphone professionnelle. Elle dit qu elle ne comprend pas que je le suis rendue malade pour un travaille rn Cela fait un an et demi que je suis dans cette société et j ai subit de sa part du harcèlement, et de l injusticern J ai même eu le droit à un manager qui m a couru après en m insultant. Comme d habitude la direction a minimisé rn Un peu plus tard on m à proposé un poste à responsabilité que j ai refusé car ils ne voulaient pas faire d avenant à mon contrat de travail pour mentionner le titre et ils n ont pas voulu m augmenté. Pour cela le PDG m à menacé de baisser mon salaire. Chose illégal donc il n a pas été au bout des choses. rn Ma responsable m a donc proposé une Rupture conventionnelle la semaine dernière. Elle me dit vouloir payer les congés en net au lieu du brut mais cela ne m'intéresse pas rn Hier j apprends lors d une réunion qu' ils vont délocaliser le service au Maroc rn J ai donc compris pourquoi toute cette pression pour que je signe cette Rupture rn Ma collègue à signé semaine dernière la Siennne car elle aussi revenait de maladie et cela lui a été reprochée rn Sauf que moi, je veux bien signer cette RC mais avec une indemnisation (hors prime conventionnelle) rn Je suis seule avec ma fille et avec la simulation de pôle emploi il ne me restera que 300€ pour vivre. rn Je voulais savoir combien je pourrais négocier ? Je suis partie sur 4 mois de salaire net en sachant que si il me licencie il faudra me payer mon préavis (je suis cadre) plus un mois car nous sommes à une période où il n y a pas d embauche avant les grandes vacances rn De plus, si ils refusent la négociation je vais devoir rester (ce qui ne me pose pas de problème) je sais qu ils vont me licencier. Mais cela ser un licenciement abusif rn Je compte dans ses cas là les poursuivre au prud

hommesrnJ aimerais ne pas en arriver là mais j'ai besoin d'argent pour vivre, alors justement pouvez-vous m'aider à préparer mon entretien pour une RC afin de négocier une indemnité avec des termes bien juridiques ?rnMerci d'avance de vos conseils

Par **Visiteur**, le **13/05/2017 à 23:00**

Bonsoir,rnDifficile de donner un conseil, personnellement, je refuserais cette offre et prendrais contact avec le conseil des prud'hommes vis-à-vis de leur attitude insultante ou harcelante.

Par **morobar**, le **14/05/2017 à 09:38**

Bonjour,rnSi l'intégralité du service est délocalisée à l'étranger, ici le Maroc, on est bien en présence d'une situation pouvant justifier un licenciement économique.rnJe ne vois pas en quoi un recours devant le CPH changera quoique ce soit si le poste a disparu.rnL'employeur si c'est possible devra proposer une ou plusieurs solutions de reclassement qu'il faudra examiner de près et non les refuser sans discernement.rnEn effet le risque du refus de reclassement abusif existe.

Par **Lag0**, le **14/05/2017 à 09:55**

Bonjour,rnA priori, d'après la situation décrite, votre employeur devrait procéder au licenciement économique ce qui est bien plus avantageux pour vous qu'une rupture conventionnelle "à minima".rnLa rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer au licenciement économique lorsque celui-ci est justifié...

Par **SOAZDOEL1**, le **14/05/2017 à 12:59**

Merci à tous de votre aide rnJe me suis posée les mêmes questions que vous sur un licenciement économique.rnMais comment va-t-il justifier ce licenciement étant donné qu'il ne cesse d'augmenter son CA ?rnIl veut délocaliser ce service afin de pouvoir faire des économies sur les salaires. En effet, avec mon salaire il peut prendre 3 assistantes marocaines la bas.rnIl va encore racheter d'ici la fin de l'année une société rnSa société ne fait que progresser.rnSon but de la délocalisation est de faire des économies sur les services administratifs.rnEn ce qui concerne le reclassement, étant donné que je suis une assistante de gestion, il ne pourra pas nous reclasser en tant que consultantes.rnCe n'est pas notre domaine de compétences et je vous avouerai que ce n'est pas non plus son intention.rnC'est quelque chose de très caractéristique, et que quand les choses ne marchent pas dans son sens, il peut avoir des comportements agressifs afin de nous faire plier. Ma collègue ne voulant pas faire de bras armé a préféré signer sa RC.rnMoi étant seule avec ma fille et ayant fait la simulation avec les Assédics cela n'est pas possible de vivre financièrement. rnJe sais bien que je n'aurais pas de soucis à retrouver un travail, mais la période actuelle avec les vacances fait que le marché du travail est dur rnCela reprendra je pense en septembre rnMais lui veut que je parte le plus vite

possible. rnJe pensais faire une RC avec une demande de 4 mois de salaire net rnCe qui au fond représente mes 3 mois de préavis (si je démissionne ou si je me fais licencier) + un mois le temps que cette période de grandes vacances passe rn Qu en pensez vous ?

Par **morobar**, le **14/05/2017** à **16:21**

Bonjour,rnVous avez eu votre réponse.rnLe licenciement économique est plus avantageux que la RC même bien négocié d'autant les indemnités de licenciement supra-légales génèrent de la carence Pole-emploi.rnVous pensez que seules les entreprises difficultés économiquesrnepeuvent mettre en place des licenciements du même nom.rnC'est une erreur.

Par **SOAZDOEL1**, le **14/05/2017** à **17:55**

Merci beaucoup de votre aide rnJe vais leur faire une demande dans ce sens